

PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

- PUBLIC VISE
- OBJECTIFS DU BILAN DE COMPETENCES
- CONTENUS
- METHODES
- DUREE, DATES ET LIEUX
- TARIF
- DELAI D'ACCES
- MODALITES PEDAGOGIQUES
- SUIVI ET EVALUATION
- CADRE REGLEMENTAIRE ET DEONTOLOGIQUE
- INTERVENANT
- ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
- DEROULE CHRONOLOGIQUE

Signature du Bénéficiaire

PUBLIC VISE

La prestation Bilan de Compétences s'adresse aux salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, chefs d'entreprise, personnes en situation de handicap, qui souhaitent effectuer le bilan de leur parcours, dans l'objectif de construire un projet professionnel.

OBJECTIFS DU BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences permet au bénéficiaire d'effectuer l'analyse de son parcours professionnel et personnel, ses aptitudes et sa motivation, afin de pouvoir élaborer un projet d'évolution professionnelle.

Il permettra également d'analyser ses valeurs, ses centres d'intérêts, ses freins et ses compétences.

Dans un deuxième temps, il s'agira de définir les pistes d'évolution professionnelle en adéquation avec les attentes de la personne, la réalité du secteur économique et le marché local du travail

Puis de définir un plan d'action pour la mise en œuvre de ce projet, qui peut nécessiter selon la situation, une formation, une VAE, ou un accès direct à l'emploi.

CONTENUS

L'article R6313-4 du code du travail définit 3 phases pour le Bilan de compétences

Ces trois phases sont :

1° Une phase préliminaire qui a pour objet :

- a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- b) De déterminer le format du bilan de compétences le plus adapté à la situation et aux besoins de la personne : durée, en distanciel ou présentiel, rythme...
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan : programme, présentation des outils...
- d) De contractualiser la démarche,
- e) De définir un calendrier des démarches à effectuer pour le bénéficiaire tout au long de la prestation en fonction des activités proposées.

2° Une phase d'investigation qui permet au bénéficiaire :

D'analyser le parcours du bénéficiaire à l'aide d'outils choisis en fonction de ses besoins afin de repérer ses points forts et ses points de progression, de construire son projet professionnel, d'en vérifier la pertinence, et d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

3° Une phase de conclusion qui a pour objet :

- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels ;
- d) D'organiser un entretien de suivi à 6 mois avec le prestataire de bilan de compétences.

METHODES :

La prestation s'organise autour d'échanges lors des entretiens individuels personnalisés, en présentiel et/ou en distanciel.

Suite à l'entretien préalable de 1h, il y aura 10 entretiens de 2h espacés de deux semaines chacun.

Le Bilan de compétences au total durera entre 3 et 6 mois.

Plusieurs outils seront proposés et adaptés aux besoins du bénéficiaires.

- Remise de documents digitaux.
- Outils d'analyse pour la connaissance de soi : tests de personnalité au travail, valeurs, aptitudes et intérêts personnels
- Outils d'analyse et d'évaluation des expériences, des compétences, connaissances et capacités

- Outils d'analyse des secteurs professionnels et des métiers : étude des fiches métiers ROME et RNCP, découverte des secteurs professionnels à travers des enquêtes métier, création et activation de son réseau.
- Information sur les dispositifs d'aides à l'emploi et la formation, sources de financement
- Analyse de l'offre de formation et ingénierie financière
- Elaboration du ou des plan-s d'actions
- Outil de synthèse (fiche de rédaction)

DUREE, DATES ET LIEUX

La durée est adaptée aux besoins de la personne.

2 formules sont proposées en général: 20h ou 10h d'entretien mais cela est modulable.

La durée et le planning sont définis lors de l'entretien préalable.

Lieu du bilan de compétences: 2, traverse Ollivary, 13007 Marseille

Ou en 100% digital

Ou en mixte

TARIF

2050 euros 20h de face à face

1200 euros 10h de face à face

DELAI D'ACCES

Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures.

MODALITES PEDAGOGIQUE

Le Bilan de compétences peut se dérouler

- en présentiel à notre centre au :

2, traverse Ollivary,
13007 Marseille

- en distanciel (les RDV sont alors en visio)
- en mixte (alternance de présentiel et de distanciel).

SUIVI ET EVALUATION

Une auto-évaluation de la progression est réalisée au cours de bilan afin de vérifier l'appropriation des outils par le bénéficiaire.

Une feuille d'émargement est signée à chaque fin de séance.

Un questionnaire pour une évaluation de la satisfaction est remis à la fin du bilan.

A la fin de la prestation, la synthèse du bilan professionnel et un Certificat de réalisation sont remis au bénéficiaire.

Un rdv de suivi à 6 mois est réalisé.

Extrait du guide « Règles d'éligibilité au Compte personnel de formation du « Bilan de compétences – Mars 2023 »

Les actions réalisées dans le cadre d'un bilan de compétences ne peuvent en aucun cas être assimilées à :

- une aide à la recherche d'emploi ;
- une aide à la rédaction d'un CV et/ou une lettre de motivation ;
- un reclassement externe/outplacement ;
- une évaluation à un futur poste/assessment ;

- un bilan de carrière ;
- un bilan d'orientation professionnelle ;
- un bilan professionnel.

Les actions réalisées dans le cadre d'un bilan de compétences ne sont en aucun cas :

- du coaching professionnel, managérial, personnel ;
- du développement personnel ;
- un stage de bien-être ;
- une préparation à la retraite.

CADRE REGLEMENTAIRE ET DEONTOLOGIQUE

Le bilan est règlementé par les articles L6313-1 et L6313-4 et R6313-4 à R6313-8 du code du travail.

En tant qu'« Action de Formation », le bilan de compétences doit aussi répondre aux exigences liées à la Formation Professionnelle et l'accréditation Qualiopi.

L'accompagnement repose sur des valeurs d'écoute, de respect, de non-jugement et de confidentialité.

Le consultant adopte une posture de guidance bienveillante, facilitant la libre expression et la formalisation du ou des projets.

Le consultant respecte la charte déontologique des consultants en bilan de compétences de Crealead.

Il s'assure notamment du caractère volontaire de la démarche de bilan initiée par le bénéficiaire, il adopte une posture de neutralité et respecte la confidentialité

Le bénéficiaire s'engage à être présent à chaque rdv fixé et à s'investir dans le travail d'analyse et de recherche programmé entre chaque séance.

INTERVENANT

Ingrid SIMON,

Consultante en Bilan de compétences certifiée par France compétences

Coach professionnel certifiée RNCP niveau 6

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accès aux personnes en situation de handicap est possible dans les locaux de Crealead à Montpellier.

Dans ce cas, merci de vous mettre en relation avec votre consultant/formateur. Une adresse mail est aussi à votre disposition : mathilde.andre@crealead ».

DEROULE CHRONOLOGIQUE

Étapes	Contenus	Durée estimée pour chaque phase (sans excéder 24 heures)
Phase préliminaire	Analyse de la demande Définition des modalités de déroulement du bilan Contractualisation	2 heures
Phase d'investigation *	Connaissance de soi et analyse des expériences professionnelles et extra professionnelles Historique Analyse des compétences Découverte des secteurs professionnels Analyse de l'offre de formation	14 heures

Phase de conclusion	Résultats de la démarche Plan d'action et conditions de réalisation Remise de la synthèse et conclusion du bilan	4 heures
RDV Suivi à 6 mois	Entretien téléphonique, visio	1 heure

* Des modulations sont possibles en fonction du positionnement et des objectifs du bénéficiaire (par exemple : projet déjà défini mais reste à valider, valider une proposition de l'employeur de prendre un nouveau poste....)